

L'an deux mille vingt six, le dix avril à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 1 avril 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Madame Régine CURZYDLO, Doyenne de l'Assemblée

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 38

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER, Michel MARESCOT, David MULLER, Stéphanie FRESNAIS, François PEDRONO, Hervé VAN COLEN, Jacques MARIE, Roméo FROT, Claude BENOIST, Philippe LANGLOIS, Régine CURZYDLO, Françoise LEFRANC, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Pascal FEMINIER, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Pierre-Alain DE MALLERAY, Ihsane ROUX, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Dominique VAUTIER, Rodolphe DUGON, Nathalie DE FOUQUIERES, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Nicolas SAUVAGE, Christine BONNIEUX, Philippe JUBERT, Nathalie DALLONGEVILLE, Jean-Michel BROGNIEZ, Rémy PAPOZ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Anne LIMOGES, pouvoir à François PEDRONO

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D020_100426

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

En application, notamment, des articles L5211-1 à L5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie s'est réuni pour l'élection de son Président.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président sortant.

Monsieur AUGIER a laissé ensuite la présidence à Madame Régine CURZYDLO, Doyenne d'âge de l'assemblée, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, et constaté que le quorum était atteint.

Monsieur Roméo FROT a été désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur Rodolphe DUGON et Monsieur Nicolas SAUVAGE sont désignés comme assesseurs-scrutateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Régine CURZYDLO (doyenne d'âge) invite le Conseil à procéder – au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages – à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Madame Régine CURZYDLO indique que la candidature de Monsieur Philippe AUGIER lui a été proposée et demande s'il y a d'autres candidats. Dans la négative, il est procédé à l'élection du Président.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code électoral – modifié par la loi n° 2014-172 du 21 février 2014)	3
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

A obtenu :

Monsieur Philippe AUGIER	36 voix
--------------------------	---------

Monsieur Philippe AUGIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Roméo FROT
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

